

Retours d'expérience des inondations

*propositions d'un dispositif d'organisation et d'un guide
méthodologique*

rapport 011553-01 / mars 2018
rapport 012486-01 / juillet 2019

Intervenant Gilles Pipien / MIGT Marseille

supervision section MRR

1^{er} octobre 2019 communauté de travail Inondations Arc Med

Sommaire

- Introduction / éléments de contexte
- Le rapport de mars 2018 (proposition, principes, recommandations)
- La commande DGPR de l'été 2018
- Méthode de travail
- Le projet de guide méthodologique
- Le rapport de juillet 2019 : recommandations
- Les suites par la DGPR

Introduction / éléments de contexte

Inondations en France :

- Moyenne **dommages annuels privés** 1989-2014 (CCR) : **533 M€**
estimation **dommages publics** (CGEDD) : environ **500 M€**
soit un **coût moyen annuel pour la collectivité : 1 Mrd €**

- Moyenne des **victimes annuelles** : environ **10 décès**

(aucune source fiable)

Introduction / éléments de contexte

SNGRI approuvé en 2014 : trois objectifs :

- Augmenter la sécurité des populations exposées;
- Stabiliser à CT et réduire à MT le coût des dommages liés à l'inondation ;
- Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés.

et

- quatre principes directeurs pour mener à bien ces objectifs, dont celui de « priorisation et d'amélioration continue »,

qui « ... impose **une évaluation des résultats de la politique mise en œuvre dans un principe d'amélioration continue** ».

Rapport mars 2018 / proposition

- **Un cadre national co-construit et partagé : **APRÈS inondation****

Agir pour la Prévention en Réponse aux Enseignements Suite inondation(s)

recueil/capitalisation/partage de données et analyses/bilans vers
l'amélioration continue

cohérence avec dispositifs existants : RETEX gestion de crise (DGSCGC/ORSEC), etc.

- **Au niveau local :**

mobilisation des EPCI (GEMAPI + EPAGE, EPTB)

Coordination : préfets et animation technique : DREAL,

en lien avec tous les acteurs : EPCI, DDTM, SCHAPI et SPC, etc.

- **Au niveau national :**

animation ONRN et Opérateur : CEREMA

Rapport mars 2018 / principes

- **S'inscrire dans les dispositifs existants** et les compléter ;
- Définir **un cahier des charges MAIS** : l'efficacité sera d'autant plus grande que la démarche sera portée auprès des services déconcentrés et des partenaires
- **Un retour d'expérience doit être accompagné d'un plan d'action priorisé**
- le **partage** dans le temps et dans l'espace des éléments issus du retour d'expérience
- **l'association progressive et la mobilisation des acteurs partenaires**
- **le lancement de chaque démarche locale doit faire l'objet d'une décision formalisée**

Rapport mars 2018 / recommandations

- 1) Organiser la capitalisation des données issues des retours d'expérience de prévention des inondations « APRÈS inondation » par **l'ONRN**, en y associant **étroitement l'AFEPTB/ANEB**.
- 2) Confier au **CEREMA** le rôle d'opérateur national chargé de la mise en oeuvre du dispositif national de collecte et de capitalisation des données

Rapport mars 2018 / recommandations

- 1) Organiser la capitalisation des données issues des retours d'expérience de prévention des inondations « APRÈS inondation » par l'ONRN, en y associant étroitement l'AFEPTB/ANEB.
- 2) Confier au CEREMA le rôle d'opérateur national chargé de la mise en oeuvre du dispositif national de collecte et de capitalisation des données.
- 3) Associer les « collectivités gemapiennes » à la réalisation locale des « APRÈS inondation », avec une maîtrise d'ouvrage technique assurée par les DREAL
- 4) Automatiser le déclenchement des « APRÈS inondation » en définissant des seuils de déclenchement

5) Construire **un guide méthodologique** de la démarche « APRÈS inondation », adaptable aux territoires et aux circonstances et organisé de façon à faciliter la capitalisation des informations recueillies et produites

voir proposition en annexe du rapport

Rapport mars 2018 / recommandations

- 1) Organiser la capitalisation des données issues des retours d'expérience de prévention des inondations « APRÈS inondation » par l'ONRN, en y associant étroitement l'AFEPTB/ANEB.
 - 2) Confier au CEREMA le rôle d'opérateur national chargé de la mise en oeuvre du dispositif national de collecte et de capitalisation des données.
 - 3) Associer les « collectivités gemapiennes » à la réalisation locale des « APRÈS inondation », avec une maîtrise d'ouvrage technique assurée par les DREAL
 - 4) Automatiser le déclenchement des « APRÈS inondation » en définissant des seuils de déclenchement
 - 5) Construire un guide méthodologique de la démarche « APRÈS inondation », adaptable aux territoires et aux circonstances et organisé de façon à faciliter la capitalisation des informations recueillies et produites
 - 6) Publier **une instruction nationale** définissant le pilotage local de démarches « APRÈS inondation » en fonction des seuils de déclenchement
 - 7) Associer systématiquement un plan d'actions à une démarche « APRÈS inondation »
- 8) Organiser, pendant l'année **2018**, **une concertation avec l'ensemble des acteurs** pour permettre l'appropriation de la démarche et la participation active à sa mise en place

Commande Ministre (DGPR / été 2018)

- **Mission CGEDD : animer un GT et (1) proposer un guide méthodologique**

G. Dantec, G. Pipien (coordonnateur), Th. Galibert (personne ressource)

- **Missions CEREMA (sous pilotage CGEDD) :**
 - **(2) État des bases de données existantes**
 - **Avec SCHAPI : (3) proposer un outil national**

Méthode de travail CGEDD

- **Un groupe de travail national :**

DGPR (SRNH, SCHAPI), DREAL, DDTM, CEREMA, ONRN, CCR, FFA , AFPCN, CEPRI, ANEB/AFEPTB, deux EPTB (SMMAR, Seine-Grands lacs)

réunions : 28/11/2018, 06/02 et 15/05/2019

un sous groupe de travail « guide méthodologique » : DREAL, CEREMA, CEPRI, AFEPTB, France digues, des collectivités

réunions 29/11/2018, 08/01 et 15/05/2019

des contributions : plus d'une 30ne

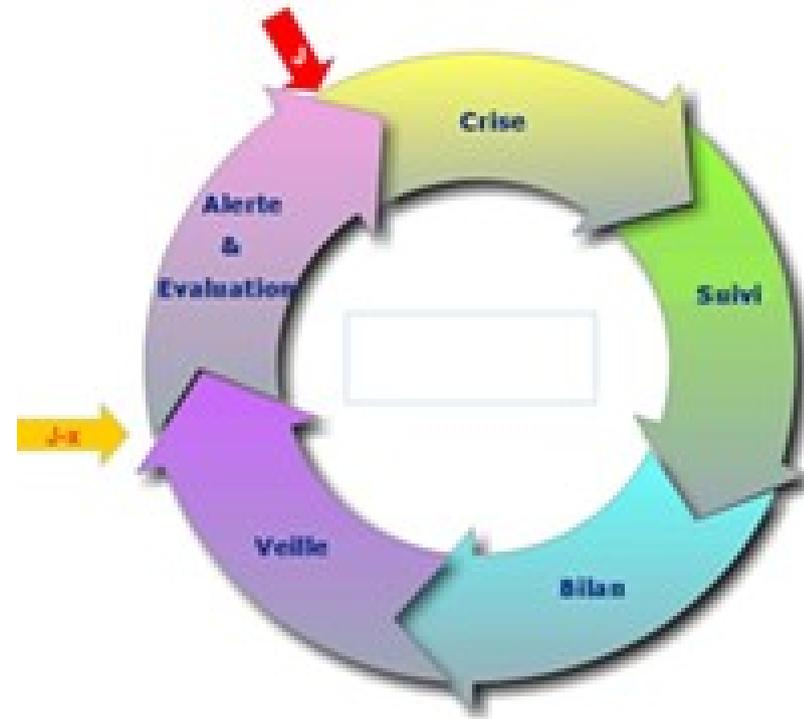
- **Rencontres / visites :** ministères/DAC (DGPR, DGTrésor, DGCL, DGGN), CCR, FFA (et MRN), CEPRI

- Écoute lors des ANRN (25-26/03/2019) + suivi des **expériences suite inondations octobre 2018** (Aude, Var)

- Rendu juillet 2019

Projet de guide / 1. objectifs

- **PREVENTION des inondations** : évaluer l'efficacité et adapter les outils comme DDRM, PGRI/SLGRI, PPRI, PAPI, DICRIM, IAL, etc.
en complémentarité avec guide ORSEC départemental inondation (DGSCGC, 2016) qui prévoit un « RETEX technique »
- **Principe d'amélioration continue** :



- **Une « boîte à outils »** : à disposition des acteurs, adaptable aux situations et territoires / bassins locaux

Projet de guide / 2. se préparer

- **ANTICIPER :**
 - Portraits de territoires
 - Cartographie des acteurs
 - Planifier
 - Se former
- **« TOP DÉPART » clair:**
 - En lien avec la gestion de crise
 - La réunion des partenaires / répartition du travail
 - Animation, communication

Projet de guide / 3. méthodologie

- **CARACTÉRISATION de l'ÉVÉNEMENT** : à chaud, intermédiaire, synthèse
- **ANALYSER les PHÉNOMÈNES**
- **Les CONSÉQUENCES** : victimes, dommages aux biens et activités, impacts sociaux, environnementaux
- **OUTILS de PRÉVENTION** : les outils en place, les dépenses, les modalités d'anticipation (surveillance, vigilances, etc.)
- **PLAN d' ACTIONS**
- Livrables à produire
- Un retour d'expérience à long terme

Projet de guide / Annexes

- **ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX** : dont liste d'aide à la décision, expérience « solidarité rivières en crue (RRGMA PACA), fiche acteur, expérience lettre de mission Var oct. 2018, note RETEX Alpes-Maritimes oct.2015, plan d'actions Aude printemps 2019
- **OUTILS et EXEMPLES** : dont trame portrait territoire, fiches recueils de données, exemples SMAVD, SYMADREM, tableau et fiche victimes, ...
- **FICHES OPÉRATIONNELLES** : aide à la décision, fiches réflexes (anticiper, déclencher), évaluation / caractérisation, analyse phénomènes, relevé et analyse données conséquences, outils prévention, plan d'actions

Rapport juillet 2019 / recommandations

- 1) Publier **une instruction nationale** définissant le pilotage local de démarches « APRÈS inondation » en fonction des seuils de déclenchement.
- 2) Prendre l'initiative de constituer **un groupe inter-administration centrale (DGPR, DGALN, DGCL, DGSCGC, DG Trésor) de suivi, pilotage et évaluation des dispositifs publics** de prévention et retour à la normale des inondations, traitant notamment des crédits dédiés comme le FPRNM, le FARU ou les fonds de solidarité (programme 122 et 123) et s'appuyant sur un dispositif national de retours d'expérience dédié.
- 3) Confier à l'ONRN, institutionnalisé et élargi aux directions d'administration centrales et aux associations de collectivités territoriales concernées par la prévention des risques naturels majeurs, concernées, l'animation de la capitalisation et des analyses des démarches APRES inondations.
- 4) Prendre l'initiative d'un travail interministériel (DGSCGC, DGS), en vue de **mettre au point un dispositif de recensement des décès liés à des inondations, et d'analyse détaillée des circonstances.**
- 5) En liaison avec le préfet de la zone sud (MIIAM), engager **un travail expérimental, sur l'Arc méditerranéen**, y compris rétrospectif, de recensement et d'analyse des victimes d'inondations, en vue de proposer un cadre de travail aux préfetures et aux collectivités territoriales.
- 6) Dans le cadre de la mise en place d'un dispositif national de retours d'expérience de prévention des inondations, **prévoir un recueil et une mise en partage des bonnes pratiques** des acteurs des territoires (préfetures et leurs services, collectivités territoriales, etc.).
- 7) Avec la DGSCGC : engager une réflexion, en liaison avec les préfets, DREAL et DDTM, mais aussi les collectivités « gemapiennes », en vue de constituer **un dispositif national organisé**, pouvant s'appuyer sur des initiatives régionales à susciter, **de renforts ciblés en ressources humaines (dont d'expertise), techniques** (par exemple via des accords de mobilisation d'urgence de l'IGN, du CEREMA, de l'IRSTEA, etc.) **et financières.**

Les suites / premières orientations DGPR

- 1) «Cela prendra la forme d'**un guide, centré sur la méthode d'élaboration et de capitalisation des Rex**, qu'il conviendra de partager avec la DGSCGC du Ministère de l'Intérieur..... ».
- 2) « Ce guide s'articulera avec le travail déjà engagé par le CEREMA sur **un outil d'aide à l'expertise destiné à faciliter la consultation des documents et des données** nécessaires aux retours d'expérience ainsi que la capitalisation des informations. »
- 3) « En parallèle, le SRNH mène, en lien avec la DREAL Occitanie et la DDTM de l'Aude, un travail pour **constituer une boîte à outils « lendemains de crise »** à destination des services de l'État, qui viendra compléter utilement ce dispositif d'amélioration des suites données à des inondations. »
- 4) « ...valoriser les retours d'expérience menés par le CGEDD lors d'événements marquants. Pour cela, la DGPR ne verrait que des avantages à ce que, en lien avec les préfets, les inspecteurs généraux puissent présenter leur travail de Rex dans les territoires concernés. »

Merci de votre attention

CONTACTS

Thierry.galibert@developpement-durable.gouv.fr

Gerard.dantec@developpement-durable.gouv.fr

Gilles.pipien@developpement-durable.gouv.fr

LIEN SUR L'INTERNET DU CGEDD

<http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr>

LIEN SUR L'INTRANET DU CGEDD

<http://intra.cgedd.e2.rie.gouv.fr>

